

Quatre-vingt-douzième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue à la salle des Partenaires, au 309, rue Chassé à Val-des-Sources, le mercredi 13 novembre 2024 à 16 h 00.

**PRÉSENCES**

DANVILLE	Mme Martine Satre
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
VAL-DES-SOURCES	M. Hugues Grimard
WOTTON	M. Jocelyn Dion
Directeur général et greffier-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Adjointe administrative à la direction	Mme Isabelle Pellerin

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville de Val-des-Sources

**MOT DE BIENVENUE**

Le préfet, M. Hugues Grimard, ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres du comité.

**2024-11-0697**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre  
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour est accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-11-0698**

**PROCÈS-VERBAL DU 9 OCTOBRE 2024**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 9 octobre 2024, tous d'un commun accord exemptent le préfet de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 9 octobre 2024 est accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

**FONDS FLI / FLS / FSE**

**2024-11-0699**

**DH Éclairage inc.**

CONSIDÉRANT la présentation de l'analyse du dossier et la recommandation du comité de développement économique en date du 13 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE la MRC octroie un prêt FLI Régulier au montant de 75 000 \$.  
QUE la MRC octroie un prêt FLS au montant de 75 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

**ADMINISTRATION****2024-11-0700****RATIFICATION – LETTRE D’APPUI AU PROJET D’UN FONDS AUTO-RENOUVELABLE ET D’UNE SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE EN ESTRIE**

CONSIDÉRANT que le projet de création et de développement d’un fonds auto-renouvelable et d’une Société immobilière en Estrie par Entraide Habitat Estrie est une initiative qui résonne avec le chantier sur l’habitation de la MRC des Sources, qui vise à soutenir la création de logements adéquats et de qualité pour la population grandissante sur le territoire;

CONSIDÉRANT que la Société immobilière se donne pour mission de promouvoir le développement et la gestion de projets d’habitation sociale et communautaire en Estrie, en s’engageant dans l’achat et la gestion d’immeubles destinés à répondre aux besoins pressants en logements de la population;

CONSIDÉRANT que cette démarche vise à convertir des terrains et des immeubles en espaces gérés par des coopératives d’habitation ou des OBNL;

CONSIDÉRANT que la promotion de la participation communautaire, ainsi que le projet de la création d’un fonds auto-renouvelable vont accroître l’implication communautaire et assurer une base financière solide pour des initiatives abordables en habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre  
et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources appuie le projet d’Entraide Habitat Estrie pour un fonds auto-renouvelable et une Société immobilière en Estrie.

Adoptée à l’unanimité.

**2024-11-0701****DÉNEIGEMENT DE L’IMMEUBLE DU 600, RUE GOSSELIN À WOTTON (POSTE DE LA SQ)**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a demandé des soumissions pour le service de déneigement pour le poste de la Sûreté du Québec de Wotton, pour trois ans, soit les périodes hivernales 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

CONSIDÉRANT la réception de la soumission de l’Entreprise Paradis Pro;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au règlement 263-2021 Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d’approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* ;

CONSIDÉRANT la section III, article 14 de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* et compte tenu du montant de l’offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré à gré afin d’octroyer le contrat de service de déneigement pour l’immeuble situé au 600, rue Gosselin à Wotton (poste de la SQ);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources accepte la soumission de l’Entreprise Paradis Pro, aux montants suivants, pour les trois ans :

- entretien hivernal 2024-2025 et 2025-2026 au montant de 7 400 \$;
- entretien hivernal 2026-2027 au montant de 7 500 \$.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, est autorisé à signer l’entente pour le déneigement du poste de la SQ au 600, rue Gosselin à Wotton.

Adoptée à l’unanimité.

**2024-11-0702****PROJET DE BUANDERIE COMMUNAUTAIRE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE (CAB) DES SOURCES**

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet de buanderie communautaire du Centre d'action bénévole (CAB) des Sources, afin d'obtenir un financement de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources, par son fonds de vitalisation, a déjà financé les projets du CAB des Sources pour le caveau communautaire (camion) et la ferme verticale intérieure, à la hauteur de 200 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

DE REFUSER un nouveau financement pour le projet de buanderie communautaire du CAB des Sources.

Adoptée à l'unanimité.

**SUIVI DU DOSSIER BSM**

Le directeur général et greffier-trésorier fait l'état de situation du dossier et du suivi avec l'avocate dans le dossier BSM pour de l'abattage illégal d'arbres. Une mise en demeure sera envoyée dans la semaine du 22 novembre.

**RESSOURCES HUMAINES****2024-11-0703****RATIFICATION DU DÉPART DE MME ÉMILIE VADEBONCOEUR, CONSEILLÈRE AUX ENTREPRISES, VOLET COMMERCE ET SERVICES / TOURISME ET CULTURE ET OUVERTURE DU POSTE**

CONSIDÉRANT le dépôt de la démission de Mme Émilie Vadeboncoeur, conseillère aux entreprises – Volet commerces et services / Tourisme et culture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

DE RATIFIER le départ de Mme Émilie Vadeboncoeur, en date du 11 octobre 2024.

DE RATIFIER l'ouverture du poste de conseiller/conseillère aux entreprises – Volet commerces et services / Tourisme et culture.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-11-0704****POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE OU D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT l'obligation de l'employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention, de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a adopté une telle politique le 14 août 2024 (résolution no 2024-08-0674), basée sur le modèle de la CNESST et qu'une mise à jour s'impose à la suite d'une proposition de modèle de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui est plus complète;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une nouvelle version de la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE le comité administratif de la MRC des Sources accepte ladite politique et autorise le directeur général et greffier-trésorier à la diffuser auprès du personnel et des élus.

Adoptée à l'unanimité.

#### **2024-11-0705**

#### **ACTION 10 DU RAPPORT DE GOUVERNANCE – PROCHAINES ÉTAPES**

CONSIDÉRANT que l'action 10 du rapport de gouvernance est de « Mettre en place une évaluation annuelle de la direction générale, évaluation qui sera menée par le comité administratif »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

DE MANDATER de M. Benoît Lévesque, consultant en ressources humaines, pour la création d'un questionnaire d'évaluation de la direction générale, qui sera complété par tous les membres du conseil de la MRC des Sources et qui sera ensuite évalué par le comité administratif.

Adoptée à l'unanimité.

#### **MISE À JOUR DE L'ORGANIGRAMME MRC 2025**

Le directeur général et greffier-trésorier présente une mise à jour de l'organigramme afin de mieux représenter le fonctionnement de l'organisation et représenter la nouvelle gouvernance du conseil.

Il informe les membres du comité que deux ressources seront éventuellement en congé de maternité.

Un plan d'action est en cours pour vérifier le calendrier de la prochaine année et cibler ce qui peut être fait en conséquence de ces absences.

#### **VARIA**

Aucun sujet.

#### **2024-11-0706**

#### **FIN DE LA RENCONTRE**

La conseillère Mme Martine Satre propose la levée de la séance à 17 h 15.

Adoptée à l'unanimité.